

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- La nouvelle équipe municipale
- Le budget et finances communales
- Les travaux
- La rentrée des classes
- La médiathèque
- L'Etat Civil 2008
- Informations diverses
- Quelques rappels
- Calendrier des fêtes 2009
- Vie communale : rétrospective 2008
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE

Avec enthousiasme, la nouvelle équipe partiellement renouvelée s'est mise au travail, forte de votre confiance et portée par ses engagements indéfectibles : répondre aux attentes des administrés dans leur démarches, créer les services ou infrastructures utiles au développement de notre commune, privilégier l'amélioration du cadre de vie.

Au nom de l'ensemble des élus et en mon nom propre, je vous remercie de la légitimité que vous avez bien voulu nous accorder : travailler dans l'intérêt général, au service de tous et de chacun est notre unique ambition !

Bien évidemment, notre action ne se limite pas aux frontières administratives de la commune : la Communauté de Communes, le Pays, le Département et la Région, les services déconcentrés de l'Etat sont des interlocuteurs incontournables. Nombre de dossiers, individuels ou collectifs, transitent et se règlent en partenariat avec les services administratifs des autorités de tutelles concernées : aides aux personnes, obtention de subventions, gestion de dossiers ...

Plusieurs projets et thèmes de réflexions sont actuellement à l'étude : l'aménagement du bourg, l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU ou Carte Communale), la rénovation de la Verrière de la Chapelle du XVI^e siècle de Lansalaün, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France, le maintien d'une voirie de qualité...

L'actualité du Centre Ouest Bretagne a été marquée par une mobilisation sans précédent pour le maintien des services de maternité et de chirurgie de l'hôpital de Carhaix. La proximité est un facteur prépondérant pour la prise en charge des malades, l'éloignement, un facteur aggravant... La suppression de ces services est perçue par la population

comme une injustice, sans parler de l'aménagement du territoire qui serait durablement affaibli par le démantèlement des services. **L'égalité d'accès aux soins pour tous est un droit inaliénable dans notre pays ! En priver les populations accélère le processus d'une médecine à deux vitesses. Qu'advient-il lorsque les Centres hospitaliers urbains ou les cliniques privées seront saturés ?**

La suppression d'un poste au RPI a démontré l'attachement des jeunes parents au maintien d'une école de proximité. Malheureusement, l'Inspection Académique n'a retenu que la logique purement comptable. Le projet de loi du Ministère de l'Education Nationale visant à remplacer les écoles relevant actuellement de la compétence des communes par des EPEP (Etablissement Public du Premier degré) suscite bien des interrogations. L'objectif de la loi serait de regrouper les écoles communales et de mutualiser les moyens. Se pose alors un certain nombre de questions :

- Un regroupement de l'ensemble des enfants dans une école basée au chef lieu de canton ? A quelle heure devront se lever les enfants les plus éloignés de leur école de rattachement ?
- De quelle collectivité territoriale relèvera la compétence scolaire ? de l'intercommunalité ? D'une autre collectivité ?
- Quelles en seront les conséquences pour la survie des petites communes ?

L'école est un des socles du pacte républicain et l'un des piliers de la vie en milieu rural. Envisager sa disparition porterait un coup fatal à l'aménagement raisonné du territoire.

Autre sujet d'inquiétude : la disparition des bureaux de Poste en tant que service public, plus particulièrement en zone rurale.

Pour notre commune, la direction départementale de la Poste a opté pour l'installation d'un Relais Poste. Si une solution a été trouvée localement, l'ouverture à la concurrence en 2011, les nouvelles missions de la Poste telles que définies actuellement, interrogent sur la pérennité de la desserte des usagers en milieu rural. Faudra-t-il, comme cela existe déjà dans certains pays, faire plusieurs kilomètres pour relever son courrier ?

La disparition des bureaux de Poste, la suppression de postes d'enseignants, la réduction de services dans les hôpitaux et dans certains services d'Etat ne sont pas de nature à rassurer les populations. Pour fonctionner les services au public auront toujours besoin des services publics. Cette régression de l'exercice au quotidien de la **solidarité nationale** est singulièrement inquiétante alors même que les études réalisées par le Conseil Economique et Social font apparaître une évolution démographique positive sur le territoire du COB. A Paule, par exemple, le nombre d'habitants est passé de 667 (recensement 1999) à 741 (recensement 2005). La désertion des services de ce territoire ne résoudra pas pour autant le problème des zones urbaines ou périurbaines, elle risque même de l'accroître.

Il ne s'agit en aucune manière d'être hostile à toute réforme mais certains services sont vitaux à la cohésion sociale, à l'égalité des territoires et à son aménagement.

Je voudrais saluer toute les personnes qui, par leur investissement discret mais efficace, contribuent au bon fonctionnement de notre démocratie locale : les **membres de l'Association Foncière de**

Remembrement soucieux d'assurer la pérennité des chemins de remembrement, les **membres du CCAS** pour leur implication dans la distribution des cadeaux aux personnes âgées en structure et leur disponibilité auprès de nos aînés, les **membres de la caisse des écoles**, les **personnes chargées de la révision de la liste électorale**.

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations, Mesdames et Messieurs les bénévoles, votre dynamisme, votre action, contribuent « au bien vivre » dans notre petite commune. Merci pour votre engagement !

Bienvenue à celles et ceux qui ont fait de choix de s'installer à Paule. N'hésitez pas à vous appuyer sur la logistique communale : le personnel communal et les élus auront à cœur de faciliter votre installation.

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste encore à lire, j'ai la certitude d'être heureux » se plaisait à dire l'écrivain Jules Renard... **Je remercie l'animatrice de la médiathèque et les bénévoles qui l'accompagnent de rendre heureux leurs nombreux lecteurs.**

Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives, n'hésitez pas contacter la Mairie !

Au nom de tous les élus, du personnel communal, je vous souhaite à tous, espoir, courage et réussite pour cette nouvelle année.

Patrick LIJOUR,
Maire de Paule

***Toute la population est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux,
le vendredi 9 janvier à partir de 19h30
à la salle polyvalente***



LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Patrick LIJEOUR - Maire

Michel Bouguennec
1^{er} Adjoint
Délégué à l'Intercommunalité,
aux affaires scolaires
et relations extérieures

Gildas Le Borgne
2^{ème} Adjoint
Délégué à la voirie
et au Patrimoine

Yves Le Guern
3^{ème} Adjoint
Délégué aux affaires
financières et Marchés Publics

Isabelle Cornu

Claire Daniel

Gilbert Guyon

Richard Hopps

Olivier Kerlir

Marie-Annick
Le Borgne

Marie-Thérèse
Le Doucen

Anne-Françoise
Le Guennec

Yves Le Roux

Pierre Marsaux

Marie Vessier

Les délégués dans les commissions communales et structures intercommunales

Le Maire préside chaque commission

Centre Communal d'Action Sociale :

Marie Vessier, Marie-Thérèse Le Doucen, Claire Daniel, Isabelle Cornu + 4 membres extérieurs : Monique Cardiet, Aimée Kergozou, Céleste Roualen, Danièle Sibiril

Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles :

Marie-Annick Le Borgne, Anne Françoise Le Guennec + 4 membres extérieurs : Christelle Touzé, Karine Le Roux, Véronique Le Roux, Cathy Le Ster

Association Foncière de Remembrement :

Gildas Le Borgne, Yves Le Guern, Gilbert Guyon, Yves Le Roux + 4 membres extérieurs : Michel Kerneis, Ferdinand le Bozec, Daniel Treussard, Pierre-Yves Guilmoto

Commission Affaires Scolaires, Sports et Loisirs :

Marie Vessier, Yves Le Roux, Olivier Kerlir, Richard Hopps

Commission Cadre de Vie et Environnement :

L'ensemble des Conseillers Municipaux

Commission Voirie, Travaux et Agriculture :

Gildas le Borgne, Michel Bouguennec, Gilbert Guyon, Yves Le Roux, Olivier Kerlir, Pierre Marsaux

Commission des Finances :

Yves Le Guern, Michel Bouguennec, Pierre Marsaux, Yves Le Roux

Commission d'ouverture des plis suite aux appel d'offres :

Gildas Le Borgne, Gilbert Guyon, Yves Le Guern, titulaires,
Pierre Marsaux, Claire Daniel, Michel Bouguennec, suppléants

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh :

Michel Bouguennec titulaire, Yves Le Guern suppléant

Syndicat Intercommunal des Eaux de Centre Bretagne :

Yves Le Guern et Pierre Marsaux titulaires

Syndicat Départemental d'Electricité :

Patrick Lijeour titulaire,
Michel Bouguennec suppléant

Pays d'Accueil Touristique de Guerlédan et du Korong :

Marie Vessier titulaire, Claire Daniel suppléant

Comité Intercommunal d'Entraide aux Personnes Agées :

Marie-Thérèse Le Doucen titulaire,
Isabelle Cornu et Olivier Kerlir suppléants

Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle de Carhaix :

Patrick Lijeour, titulaire
et Marie-Thérèse Le Doucen, suppléant

Carhaix Entraide Travail Occasionnel :

Patrick Lijeour

Correspondant Défense et Sécurité Routière :

Patrick Lijeour

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

Voté le 3 avril 2008, il s'équilibre en Recette et en Dépense. Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	97 446	Excédent 2007	115 573
Charges du personnel	143 750	Produits des services	12 100
Autres charges de gestion courante	200	Impôts et taxes	167 360
Atténuation de produits	49 353	Dotations et participations	214 159
Charges financières (intérêt de la dette)	12 735	Autres produits gestion courante	28 030
Amortissement	14 243	Atténuation de charges	2 000
Autofinancement	221 500	Produits financiers	5
TOTAL	539 227	TOTAL	539 227

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2008	222 805	Autofinancement	221 500
Remboursement capital emprunts	71 300	Subventions	52 250
Subv. Budget Lotissement	14 052	FCTVA	20 164
Report besoin financement 2007	128 730	Réserve pour besoin financement	128 730
		Amortissement	14 243
TOTAL	436 887	TOTAL	436 887

5 budgets annexes sont rattachés au budget général de la Commune. Le CCAS, La Caisse des Ecoles, l'Association Foncière de Remembrement, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE

REALISATIONS	DEPENSES H.T. EN €	FINANCEMENT EN €
Remboursement du capital des emprunts	70 600	
Travaux de voirie	121 712	Subventions : 6 945 Autofinancement : 114 767
Véhicule transport scolaire	18 392	Subventions : 12 875 Autofinancement : 5 517
Analyse vitraux chapelle de Lansalaün	1 819	Subventions : 1 182 Autofinancement : 637
Matériel (informatique Ecole + médiathèque + lave vaisselle cantine)	5 050	Subventions : 1 181 Autofinancement : 3 869
TOTAL	217 573	

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'année 2007.

Le produit fiscal est réparti entre 3 taxes comme suit :

	Taux	Produit année 2007	Produit année 2008
Taxe d'habitation	10.61 %	36 742	40 604
Foncier bâti	17.17 %	38 426	41 225
Foncier non bâti	51.78 %	59 599	60 531

LES TRAVAUX

TRAVAUX DE VOIRIE



L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour la réalisation des travaux de voirie 2008. Comme à l'accoutumée, les curages de fossés liés à ces travaux ont été confiés à la SARL LE BIHAN de Paule. Les voies communales refaites sont les suivantes :

Stang Ar Rojou, Kerlescouarn, Kérandeurquet, Route de Lansalaün, Village de Lansalaün, Trougaou-Lesvénez, Village de lesvénez, Rue de La Pie, Rue Traverse.

Constitution d'un groupement de commandes en 2009. Afin d'obtenir les meilleurs prix auprès des entreprises, les élus du canton de Maël-Carhaix, réunis le 2 octobre 2008 à la mairie de Paule, ont décidé de mettre en place un groupement de commandes pour les programmes voiries. Un appel d'offres commun sera lancé. Patrick Lijeour, Maire, a été nommé Coordinateur du groupement, le suivi administratif du dossier sera assuré par la mairie de Paule.

Rectification de la route départementale n° 85 entre Paule et Glomel. Les travaux de rectification des virages de Kerlévras, pris en charge par le Conseil Général des Côtes d'Armor, sont désormais achevés. L'entrée d'agglomération sera avancée au village de Kerhuel. La vitesse sera limitée à 70 km/h de la route de Kergudon à l'entrée du bourg. Les panneaux matérialisant ces modifications seront mis en place prochainement. En 2009, le Département prévoit la mise en place d'un tapis d'enrobé de Kerhuel jusqu'au bourg.

LE LOTISSEMENT DE KERISTEN VIAN

Les travaux de viabilisation sont désormais achevés excepté la mise en place de l'éclairage public prévu en 2009.



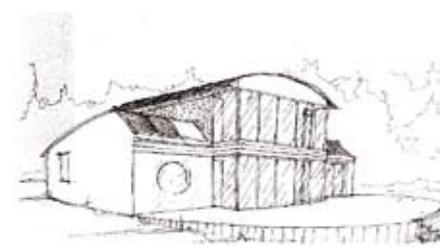
Les travaux d'aménagement paysager ont été confiés à l'Entreprise Lucia Environnement de Gouarec suite à appel d'offres.

Le prix de vente du m² a été fixé à 7.50 € avec fourniture d'une citerne de récupération d'eau pluviale.

MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

Devant les difficultés rencontrées pour l'obtention des certificats d'urbanisme, le conseil municipal mène actuellement une réflexion sur l'élaboration d'un document d'urbanisme : Plan Local d'urbanisme ou carte communale.

En effet, les territoires des communes non couvertes par un document d'urbanisme local sont inconstructibles, à l'exception des parties déjà urbanisées. Cette règle, souvent présentée comme « le principe de constructibilité limitée » dans les espaces non bâtis et non couverts par un plan d'occupation des sols ou un document en tenant lieu, a été instituée en 1983, avec le double objectif de lutter contre le mitage c'est à dire un éparpillement anarchique des constructions source de frais importants pour les communes (notamment avec l'extension des réseaux) et inciter les communes à se doter d'un document d'urbanisme.



Actuellement, le Maire délivre le permis de construire mais sur instruction de la Direction Départementale de l'Équipement et « au nom de l'Etat

». L'adoption d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale a pour conséquence de transférer à la commune cette compétence. Une différence doit être relevée : en matière de carte communale, le transfert n'est pas automatique, à la différence de ce que provoque le PLU.

Le document d'urbanisme retenu permettra de déterminer les zones urbanisables y compris dans les hameaux, les zones agricoles et les zones qu'il conviendra de préserver (espaces naturels).

AMENAGEMENT DU BOURG

Parallèlement à la réflexion sur la mise en place d'un document d'urbanisme, une étude sur l'aménagement du bourg est en cours. Des priorités se dégagent :

- o Sécuriser les entrées d'agglomération
- o Définir des espaces de circulation pour les véhicules, les cyclistes et les piétons
- o Reconquérir et embellir les espaces publics

L'année 2009 sera consacrée aux études et demandes de subventions. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des consultations seront organisées afin que chacun puisse exprimer un avis.

LA RENTRÉE DES CLASSES

La suppression de la 5ème classe a entraîné une nouvelle répartition des élèves scolarisés à Plévin



Une rentrée sous la pluie et dans la bonne humeur pour les CE1-CE2

Paule 42 élèves

✘ Patricia Gendre et Sandrine Le Clerc, ont en charge les CM1 et CM2 soit un total de 21 élèves.

✘ Vincent Le Clerc, Directeur, a en charge les CE1 et CE2 soit un total de 21 élèves

Plévin 55 élèves

✘ Ilknur Ozkan, Directrice, a en charge le CP (15 élèves) et un groupe de 7 ou 8 élèves de Grande section en alternance avec Elisabeth Lelong.

✘ Elisabeth Lelong a en charge les petites sections (17 élèves), les moyennes sections (8 élèves) + un groupe de 7 ou 8 élèves de Grande section en alternance avec Ilknur Ozkan.

Cette année, les deux classes de Paule vont travailler avec les ateliers éco-citoyens sur les thèmes de l'énergie, de l'environnement et des déchets. Il est prévu notamment de réaliser des panneaux signalétiques pour les collecteurs collectifs de déchets de la commune afin d'inciter les usagers au civisme.

Les élèves vont également travailler sur **le thème du cirque et mettre au point des sketches pour la fête du RPI en fin d'année.**

Enfin, les deux classes sont inscrites au **défi scientifique** des Côtes d'Armor qui a pour thème : **créer un OFNI (Objet Flottant Non Identifié) et le propulser.** Les élèves devront présenter leurs prototypes et leurs recherches devant un jury au mois de juin.

Pour suivre les activités de la classe des CE, vous pouvez visiter le site internet

<http://pagesperso-orange.fr/ecole.paule/>



Réception du nouveau véhicule de ramassage scolaire

La commune de Paule met également à la disposition des familles, un transport communal qui assure la prise en charge des enfants à leur domicile le matin ainsi que leur retour le soir. Au mois de septembre, La commune a fait l'acquisition d'un Renault Trafic en remplacement de la R21 Névéda mise en circulation en 1994.

Informations pratiques

- o Les enfants sont inscrits dans leur commune de résidence.
- o Une navette assure gratuitement la liaison entre les 2 écoles.
- o Le prix du repas au restaurant scolaire est de 2.37 €.

COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE A LA MAIRIE

L'Association « Les Bouchons d'Amour » parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons. Leur vente permet d'acheter du matériel pour sportifs handicapés, d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap et d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.

Merci aux personnes (de plus en plus nombreuses) qui déposent leurs bouchons à la mairie.

Le tri des bouchons par tous les bénévoles est très fastidieux. **Nous rappelons que seuls les bouchons de boissons que les enfants peuvent boire sont collectés (eau, jus de fruits, soda et lait).** Tous les autres bouchons sont jetés. Ne les mettez pas dans vos sacs.



LA MÉDIATHÈQUE

Le livre et la lecture jouent un rôle fondamental dans l'enrichissement personnel. Près de 65% de la population française peut accéder à une bibliothèque : source d'intégration sociale et d'apprentissage de la citoyenneté, elle offre à tous, un accès à la culture, à la formation et aux loisirs.

L'équipe de la médiathèque s'efforce de vous offrir un service de proximité, varié et de qualité :

- l'achat annuel d'une centaine de nouveaux livres répartis entre le secteur adulte et jeunesse
- la modernisation de notre plate-forme informatique (nouveaux ordinateurs et connexion ADSL) enfin en fonctionnement. Cette lenteur d'installation est due à des problèmes techniques rencontrés avec notre fournisseur d'accès internet. Nous nous excusons auprès de nos internautes pour ce désagrément.



De nombreuses animations ponctuent l'année :

- l'atelier calligraphie, un mercredi par mois, créateur de la carte de vœux de la commune 2008, de marque-pages...,
- une semaine complète autour de la Mongolie avec « la tente à histoires » de la BCA en juin (bébés-lecteurs, accueil de classe, heure du conte, calligraphie mongole et projection du film « le mariage de Tuya » avec le Ciné-Breiz de Rostrenen),
- de nombreuses interventions de la ludothèque,
- des cours d'anglais avec Peter Lyne,
- et notre animation de Noël...

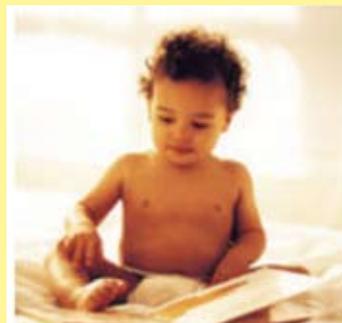
Horaires d'ouverture :

- Lundi : 16h30 – 18h30
- Mardi : réservé aux scolaires
- Mercredi : 14h00 – 15h30
- Vendredi : 18h00 – 19h30
- Samedi : 10h30 – 12h00

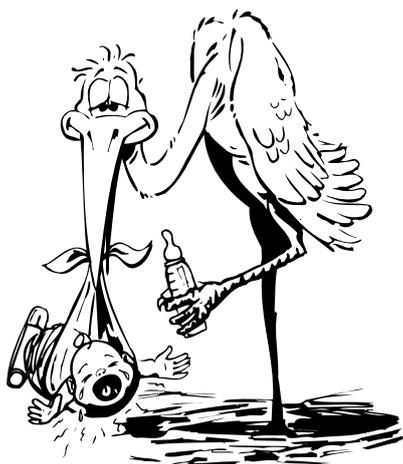
Déjà des projets pour 2009 : une cérémonie de remise du livre de naissance pour les parents d'un bébé né en 2008. **Ils seront accueillis personnellement avec leur famille à la médiathèque et recevront un abonnement à la médiathèque et un livre en cadeau.**

En projet également, la réalisation d'un grand abécédaire par l'atelier calligraphie et beaucoup d'autres temps forts qui seront programmés en janvier autour d'une galette des rois.

Si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la mairie ou la médiathèque pour nous faire part de vos souhaits. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles : votre aide, quelle qu'en soit la durée, sera précieuse. Bonne année de lecture en 2009.



ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2008



NAISSANCES

- Milig Luis LE ROUX, 7 Castellaouenan, né le 1er janvier
- Célia Marie MELEC, 1 Rue de la Pie, née le 4 février
- Leila LE DU, Lesvénez, née le 16 juin
- Louise Catherine Maria RICHARD, 24 rue de l'Ecole, née le 11 juillet
- Emma LUCAS, 2 rue des Hortensias, née le 30 août
- Nora Charlotte BIGAULT, 2 Kerhouarn, née le 6 novembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Gilbert GUYON, Agriculteur, et Marie-Claire HUIBAN, Vendeuse, domiciliés 1 Kerbernès, mariés le 7 juin
- Nicolas BOUGUENNEC, Concierge d'Hôtel, domicilié 1, Kernolou et Elise MAS, Technicienne d'Essais, domiciliée 22 rue Florian à PARIS 20ème, mariés le 5 juillet
- Abdellatif DAOUDI, Responsable d'Atelier des Produits Finis, domicilié 10 rue des Oisons à MORMANT (77) et Hélène MILOT, Sans Profession, domiciliée 4 Castellaouenan, mariés le 12 juillet
- Mickaël QUÉMÉNER, Carrossier-Peintre, et Carole CANAFF, Aide à Domicile, domiciliés 2 Runigol, mariés le 2 août
- Henri Philippe Valéry PRÉLAT, Retraité, et Huguette Anne Marie BOURLIEU, Retraîtée, domiciliés 8 Kériou, mariés le 8 août

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.



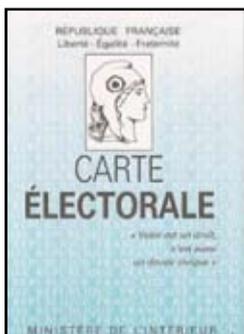
DECES

- Hubert Pierre Marie CORBEL, 68 ans, 2 Lesnevez, décédé le 23 mars
- Marie Rosalie LE DOUCEN veuve TACET, 91 ans, 6 Kérandeurquet, décédée le 12 avril
- Jacques LE GUERN, 52 ans, 7 Quéhélen, décédé le 22 mai
- Suzanne Marie Françoise GOUBILL, 81 ans, 12 rue de l'Ecole, décédée le 27 juin
- Théophile Louis Marie LE BORGNE, 86 ans, 14 rue de l'Ecole, décédé le 22 octobre

Nous renouvelons nos condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher.



INFORMATIONS DIVERSES...



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les nouveaux Pauloais sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2008 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

ATTENTION Une permanence sera assurée mercredi 31 décembre 2008 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale.

RECENSEMENT DES JEUNES NE(E)S EN 1993

Désormais, les jeunes (Garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant.

En 2009, seront concernés, les jeunes nés en 1993.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire :

Le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et le jeudi après-midi de 14 h à 17 h, le samedi matin sur rendez-vous.

OUVERTURE D'UN RELAIS POSTE

Suite à la décision de fermeture du bureau de Poste par la Direction Départementale, un relais Poste a été confié au commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

Heures d'ouverture :

Du Mardi au Samedi : 9 h 00 – 12 h 30 / 15 h 30 - 20 h 30

Le dimanche : 9 h 00 – 13 h 00



INFORMATIONS DIVERSES...

COMITE INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE A MAEL-CARHAIX

- **Le service d'aide ménagère** apporte une aide pour tous vos problèmes liés au vieillissement et vos difficultés à effectuer certaines tâches. Il vous permet d'avoir un contact sur le plan social et d'éviter la solitude.
- **Le service de soins à domicile** (conventionné avec les infirmiers libéraux du secteur), permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou un placement en établissement d'hébergement ou encore de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- **Le service mandataire (emplois familiaux)** intervient pour vous aider dans vos fonctions d'employeur afin d'éviter toutes les « tracasseries administratives » pour l'emploi d'une femme de ménage, d'une assistante de vie, d'une garde à domicile pour les personnes dépendantes ou d'un ouvrier occasionnel.
- **Les autres services** : la téléalarme, le portage des repas à domicile, l'accompagnement à la mobilité.

Bureaux ouverts tous les jours sauf les mercredis après-midi et samedis. Tél. 02 96 24 71 61

*Personnes Agées résidant
en maison de retraite ou foyer-logements*

*Des colis de Noël
seront distribués par
les membres du Centre
Communal d'Action Sociale
aux personnes Agées
de Paule résidant
en maison de retraite
ou foyer-logements.*



RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL... RAPPEL...

Une maison médicale de garde a été créée au bourg de Plouguernevel. Les médecins assurent l'accueil des patients tous les week-end du samedi 13 h au lundi 8 h.

N° de téléphone 06.37.51.37.51



Auto Démolition d'Armor implantée à Ploufragan, St Brieuc, Morlaix et Quimper, agréée par la Préfecture, collecte gratuitement les véhicules, machines agricoles et encombrants
Tél. 02.96.75.14.14

PERMANENCES DIVERSES

Assédic :

Plus de permanence à Rostrenen mais mise à disposition d'une borne à la Cité Administrative pour les mises à jour de situation.

Régime Social des Indépendants

AVA, ORGANIC, CMR 1er mercredi de 14 h à 16 h (Cité Administrative à Rostrenen)

CRAMB – Régime Général

Tous les mercredis sur rendez-vous
Tél. 0 821 10 35 35

CICAS-Caisses complémentaires

Le 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez-vous 02 96 61 51 86 (Cité Administrative à Rostrenen)

Caisse Primaire Assurance Maladie :

Le mardi de 13h30 à 15 h
(centre Médico Social à Maël-Carhaix)

PACT ARIM (Aides à L'habitat)

1er et 3ème mardi de 10 h à Midi (Cité Administrative à Rostrenen)
Le 3ème mardi à Maël-Carhaix de 14 h à 17 h

Assistants sociaux

(Cité administrative à Rostrenen :
Tél. 02 96 57 44 00) Mme CORVELLER (Assistante Sociale Régime Général) le mercredi de 9 h 15 à 11 h 30 ou sur rendez-vous (Centre Médico Social à Maël-Carhaix).

CAF :

Tous les mardis de 14 h à 17 h
(Cité Administrative à Rostrenen)

MSA :

Le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h /Le mercredi de 14 h à 17 h (16 Place Pors Moëlou à Rostrenen)

ANPE :

Tous les lundis de 9h à 12 h
(Cité Administrative à Rostrenen)

MARINE NATIONALE :

4ème mercredi du mois sur rendez-vous (02.96.78.10.84)
(Cité Administrative à Rostrenen)

CONSULTATION GRATUITE D'AVOCATS :

le 2ème et 4ème mardi du mois à la mairie de Guingamp à partir de 13 h 30 sans rendez-vous

INFORMATIONS DIVERSES...



Mission Locale Centre Ouest Bretagne - Antenne de Rostrenen
Cité administrative - 6, rue Joseph Pennek
22110 ROSTRENEN
Tél. 02 96 29 16 26
email : mlcob.rostrenen@wanadoo.fr

Horaire d'ouverture :
Du lundi au vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00
1e et 3e samedis du mois : 9h00-12h00

La Mission Locale Centre Ouest Bretagne, antenne de Rostrenen accueille les **jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé : il exprime ses besoins, ses attentes, ses aspirations et ses difficultés.

Il construit, à partir des propositions de la conseillère technique des réponses individualisées

- pour définir son objectif professionnel et les étapes de son parcours,
- pour établir son projet de formation et le réaliser
- pour accéder à l'emploi durable.

En lien avec les partenaires, la Mission Locale recherche des réponses adaptées dans les domaines de **l'emploi, de la formation mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.**

Pour assurer cette fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les conseillères techniques reçoivent le jeune en entretien sur rendez-vous au 02 96 29 16 26. Possibilité d'accueil à la Mairie de Paule.

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Pour qui ?

Le relais est un service proposé aux parents, futurs parents, aux assistantes maternelles ainsi qu'aux candidates à la profession sur le territoire de la CCKB.

Pourquoi ?

- o Le relais accompagne les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s)
- o Informe et répond aux interrogations concernant les droits et devoirs du particulier employeur ainsi que des assistantes maternelles
- o Organise des temps d'information et d'échanges



Ateliers et Espace jeux

Le Relais Parents Assistantes Maternelles se déplace dans différentes communes du Kreiz Breizh dont la commune de Paule.

Les espaces jeux et ateliers sont proposés aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur assistante maternelle de leur(s) parent(s) ou de leur(s) grand(s) parent(s).

A raison d'une matinée par mois de 9h30 à 11h30, au sein de la salle polyvalente de Paule, différentes activités sont proposées telles que des parcours de motricité, de la manipulation, des jeux libres...

Lors de ces espaces, les enfants peuvent, tout en respectant leur rythme découvrir, manipuler, jouer, échanger avec d'autres enfants ou adultes ...

Pour tout renseignement vous pouvez joindre
Mme TAILLANDIER Christelle, animatrice du Relais Parents
Assistants Maternelles au 02.96.29.15.70.

CONTROLE DE L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PRECISIONS

Suite aux inquiétudes de certains administrés lors de la réception du diagnostic, nous tenons à préciser que les conclusions issues du contrôle des fosses septiques ne conduisent en aucun cas à une obligation de remise aux normes actuelles sauf en cas d'extension ou de travaux soumis à obtention d'un permis de construire. Il convient de rappeler que les décrets d'application de la loi de décembre 2006 n'ont pas été publiés à ce jour et que le délai de 4 ans pour la réhabilitation des installations non acceptables n'est pas en vigueur à ce jour.

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Comme chaque année, nous réitérons un appel au civisme des propriétaires de chiens. En effet, plusieurs fois par semaine, la mairie est alertée sur les problèmes de divagation de chiens. Malheureusement, nos remarques restent sans effet chez certaines personnes.

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



DESTRUCTION DES CHARDONS



Par arrêté préfectoral du 16 avril 1984, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

HAIES BOCAGERES, TALUS ET BOQUETEAUX

Dernière année pour les subventions !



Les formulaires de demande de subvention concernant le programme de l'hiver 2009-2010 (plantation en novembre 2009) sont disponibles en mairie et doivent être retournés pour la fin du mois de janvier à la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Les plants sont subventionnés à 60 % sur le montant H.T. Les longueurs minimum pour les talus sont de 50 m et de 100 m pour les haies ; en ce qui concerne les boqueteaux, la surface minimale est de 20 ares. Si vous souhaitez effectuer des plantations, n'hésitez pas à contacter la mairie sachant que 2009 sera la dernière d'attribution des subventions.

Ne pas jeter ni sur les talus ni dans les fossés les pierres retirées des champs, les fils de clôtures, les ficelles, les sacs en plastique.... Tous ces objets endommagent le matériel communal.

CALENDRIER DES FÊTES 2009

Samedi 31 janvier	Concours de belote en matinée A.S La Montagne à Plévin
Samedi 28 février	Bal costumé Amicale Laïque Paule-Plévin Salle polyvalente de Paule
Dimanche 5 avril	Vide greniers Amicale Laïque Paule-Plévin Salle polyvalente de Paule
Samedi 25 avril	Soirée Jarret-frites Association des 2 chapelles Salle polyvalente de Paule
Vendredi 1 ^{er} mai	Tournoi de foot A.S La Montagne à Plévin
Samedi 23 mai	Journée inter-associations au profit de la P.L.B.
Lundi 1 ^{er} juin	Pardon de Saint-Eloi
Samedi 13 juin	Kermesse Amicale Laïque à Plévin
Dimanche 26 juillet	Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
Samedi 15 août	Pardon de Lansalaün et repas Association des 2 chapelles
Dimanche 23 août	Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire
Dimanche 6 septembre	Bal en matinée du Club de 3 ^{ème} Age de Paule
Dimanche 18 octobre	Bal en matinée A.F.N. de Paule
Samedi 7 novembre	Soirée crêpes Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin
Dimanche 6 décembre	Bal en matinée du Club de 3 ^{ème} Age de Paule

Les Sapeurs Pompiers de Maël-Carhaix et Rostrenen remercient la population pour le bon accueil qui leur a été réservé lors de la tournée des calendriers.

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Président : HENNEQUIN Amandine (02.96.29.86.63)
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (02.96.29.60.68)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2008



Les bénévoles de la médiathèque



Sortie du club des Aînés



Remise de récompenses pour les bénévoles de l'AS LA MONTAGNE



Un chèque de 1700 euros pour la PLB



Départ de la course des seniors le 24 août



Le bureau de l'Amicale Laïque



Le bureau de la FNACA au grand complet



Les cours de dessin très appréciés des enfants

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES : La mise à jour de la chapelle de Saint-Symphorien

A proximité d'une source protégée par un enclos dès l'âge du fer, une première chapelle a été édiflée au cours du 9^{ème} siècle après JC. Cet édifice, de forme rectangulaire, conservait les ultimes vestiges d'un probable dépôt monétaire et sur le seuil un imposant soc d'aire en fer. Une petite nécropole a été identifiée à proximité. A une date postérieure au XI^{ème} siècle, cette chapelle est reconstruite sous la forme d'un vaste édifice. Dans le courant du XV^{ème} siècle, d'importants travaux de rénovation et d'embellissement sont engagés avec la mise en place de décors sculptés et de vitraux. Une maison presbytériale est alors construite. Cette chapelle était particulièrement vaste puisqu'elle mesurait 33 m de longueur. De nombreuses sépultures ont été mises à jour dans la nef. Vendues comme bien national en 1798, la chapelle, la maison presbytériale et les fontaines avoisnantes sont démolies vers le début du XIX^{ème} siècle. Cela explique la disparition presque totale des vestiges qui ne pourront pas être mis en valeur.



Les vestiges de la chapelle du 9^e siècle



Les archéologues fouillent les sépultures



Les chasseurs prêts pour la battue aux renards



*L'arbre de Noël des futurs grands joueurs
de l'Ecole de Football*



Cérémonie du 8 mai



*Le repas convivial du CCAS
le jeudi de l'Ascension*

QUOI DE NEUF A LA CCKB ?

Pour la communauté de communes et pour les communes, 2008 aura été une année électorale et donc une année de transition.

Ce constat général se vérifie, davantage encore, lorsque, comme cela a été le cas à la CCKB, le scrutin aboutit à un renouvellement important des élus et à un changement de l'exécutif. Il s'ensuit, alors une période d'appropriation peu propice au lancement de chantiers importants.

En dépit de ce contexte, 2008 ne restera pas comme une année blanche dans l'évolution de l'intercommunalité.

C'est, en particulier, le cas pour la gestion des déchets ménagers qui a connu, en 2008, un profond bouleversement sur la collecte et l'ouverture de deux nouveaux équipements.

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte, 20 communes auront été, fin 2008, équipées de conteneurs de grand volume, préhensibles par camion-grue, installés sur de nouvelles aires qui permettent désormais, de déposer simultanément en un même lieu déchets recyclables et déchets non recyclables. Cette modification technique qui a eu des répercussions importantes sur la vie quotidienne des habitants du Kreiz-Breizh a permis de maintenir les coûts de la collecte dans les limites acceptables et d'améliorer quantitativement et qualitativement le tri sélectif.

2008 a aussi été marquée par l'ouverture de la déchèterie fixe de Saint-Nicolas-du-Pélem et du Centre d'Enfouissement Technique de Glomel qui complètent l'offre de services sur la thématique – déchets.

Dorénavant, la CCKB disposera ainsi de tous les équipements nécessaires à une optimisation environnementale des déchets produits sur son territoire.

Le second semestre 2008 a été mis à profit pour effectuer une analyse financière poussée des capacités budgétaires de la communauté de communes et des mesures à même de les adapter aux objectifs que s'est fixée la nouvelle équipe.

Ce travail a abouti à une refonte complète de la fiscalité communautaire qui, concrètement, se traduira en 2009 par la disparition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères remplacée par une fiscalité mixte plus productive et plus équitable.

Au chapitre des investissements lourds, 2008 aura vu la fin des phases administratives préalables au lancement de projets inscrits dans le Contrat de

Pays comme le Centre de Loisirs de Glomel, le pôle d'animation structurant de l'Etang Neuf, la requalification du Parc d'Activités de la Garenne. D'autres investissements ont été achevés : l'atelier-relais de Rostrenen, l'acquisition de 11 hectares contigus au parc d'activités de Rostrenen, la réhabilitation du village de Saint-Antoine et sa transformation en pôle-chanvre ...

En fin d'année, l'accent a été mis sur la préparation de la seconde phase du Contrat de Pays au titre de laquelle la CCKB entend déposer des dossiers d'envergure combinant les exigences d'une amélioration de l'attractivité du territoire, d'une prise en charge de plus en plus poussée des attentes de ses habitants et d'une offre économique répondant aux besoins des porteurs de projets.

S'agissant des services à la population, 2008 aura été l'année de l'achèvement des contrôles des installations d'assainissement non collectif, du redressement de l'activité de l'abattoir de Rostrenen et d'une mise à plat des conditions de fonctionnement du TRAD dans le souci de supprimer certains abus.

Modalités pratiques du fonctionnement du TRAD

Pour vous déplacer sur le territoire de la CCKB, il suffit d'appeler le 0810 22 22 22 au plus tard à midi la veille de votre déplacement. Le TRAD vous ramène à votre domicile à l'heure convenue lors de la réservation.

A partir du 1er novembre 2008, les tarifs du TRAD seront les suivants :

- ☎ 2 € le trajet (4 € aller - retour)
- ☎ Le transport des enfants vers les Centres d'Accueils Collectifs de Mineurs (ex. CLSH) et les activités T'é pas Cap, Cap Armor et Cap Sport : 0,50 € le trajet (1 € aller - retour).
Pour bénéficier de ce tarif, les enfants et les jeunes doivent présenter une carte du TRAD au transporteur à retirer à la CCKB en appelant le 02.96.29.18.18.
- ☎ Le transport des personnes vers les Restos du Cœur : 1 € le trajet (2 € aller – retour)